

Jean-Pierre Sueur face aux fichiers S

Jean-Pierre Sueur vient d'intégrer un groupe restreint créé par la commission des lois du Sénat, afin d'optimiser la perception et l'utilisation des quelque 20.000 fiches S de France.

David Creff

david.creff@centrefrance.com

Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, qui a déjà traité de questions relatives au terrorisme par le passé, vient d'intégrer un groupe restreint (*sept personnes, plus un rapporteur*) créé par la commission des lois du Sénat. Il aura à travailler sur la lourde problématique des fichiers S, tant décriés dans l'opinion.

■ **Si on vous missionne aujourd'hui pour travailler à leur amélioration, c'est bien que ces fameuses fiches S ne donnent pas entière satisfaction...** Tout d'abord, je tiens à dire qu'il y a, selon moi, une grande confusion autour de ces fichiers. Beaucoup de gens pensent que, quand on est ainsi fiché, on doit être sanctionné. Or, c'est impensable, vu qu'une immense majorité de ces personnes n'a pas commis de délit. Je

rappelle donc que, d'après le droit français, pour être incarcéré ou expulsé, il faut avoir commis un acte délictuel ou criminel, et qu'une décision de justice ait été prise vous concernant.

■ **Votre rôle pourrait donc aussi consister à faire de la pédagogie ?** C'est l'un des points sur lesquels nous allons travailler d'arrache-pied, oui. L'idée est aussi de clarifier les choses par rapport aux 20.000 fichiers S, dont, je le rappelle, 12.000 seulement, si je puis dire..., ont un lien avec l'islamisme radical. En fait, toute personne susceptible de porter atteinte à la sécurité publique peut être fichée S. Un zadiste de Notre-Dame-des-Landes, par exemple. Il convient de le rappeler.

■ **Il est vrai que l'opinion publique a tendance à faire systématiquement le lien avec le terrorisme.** J'irai même plus loin, au regard de ce malentendu. Pour caricaturer, mais ça existe, on peut être fiché S dès lors qu'on a, dans son téléphone, le numéro d'une personne supposée terroriste. Vous pouvez très



LE SÉNATEUR DU LOIRET. Jean-Pierre Sueur et ses confrères sénateurs du groupe restreint devaient rendre leur très stratégique rapport « d'ici la fin de l'année ». PHOTO D'ARCHIVES

bien être son garagiste, et tout ignorer de ses appartenances à tel ou tel mouvement fondamentaliste. Mais vous êtes fiché.

■ **Vous entendez donc mettre fin à une certaine forme de confusion, et aussi réfléchir à comment optimiser leur efficacité.** C'est le

deuxième point crucial, effectivement, dans la mesure où les fichiers S concernent des personnes soupçonnées de visées terroristes ou appartenant à des mouvements pouvant poser des problèmes en terme de sécurité publique. Le fichier S est

donc un outil contenant l'état civil de la personne, ses signalements, des photos et les raisons pour lesquelles elle figure dedans... Il est établi par la Direction générale de la sécurité intérieure, la DGSI, afin de fournir une aide lors d'une enquête de

police, par exemple, ou d'un contrôle d'identité. Il est surtout un outil permettant d'obtenir des informations sur des personnes, dont on a toutes les raisons de penser qu'elles sont à surveiller. Il va donc s'agir, pour nous, de voir comment on peut rendre encore plus efficace cet outil, qui l'est déjà, au moment de déjouer certains attentats. Notre objectif est de voir dans quelle mesure il est possible de mieux exercer encore la vigilance et la surveillance, afin de toujours mieux prévenir les actes terroristes.

■ **Cela peut-il passer, à terme, par un accès des maires aux fichiers S ?** Les services de police et de renseignements travaillent déjà avec les maires. La possibilité de leur transmettre un jour les fichiers est un sujet dont on parlera, oui.

■ **Et qui reviendra fatalement dans l'actualité, quand vous rendrez votre rapport...** Difficile de dire avec précision quand on le rendra. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce sera avant la fin de l'année. ■